

Engagements mutualistes communs aux sociétés de la ROAM



REUNION DES
ORGANISMES
D'ASSURANCE
MUTUELLE

Les Sociétés d'Assurance Mutuelles ont été créées par leurs premiers sociétaires dans le but exclusif de leur procurer ainsi qu'à leurs successeurs des garanties et des services d'assurance conformes à leurs souhaits, au meilleur coût.

En totale cohérence avec les valeurs de responsabilité sociale d'entreprise, de solidarité, de proximité qui fondent leur histoire et de développement durable de la Société contemporaine, les sociétés d'assurance mutuelles prennent vis-à-vis de leurs sociétaires, de leurs collaborateurs et entre elles, les engagements qui suivent :

- 1** Respecter **une gouvernance démocratique** par des sociétaires élus par leurs pairs où chaque sociétaire dispose d'une voix.
- 2** Respecter un fonctionnement qui, basé sur la mutualisation des risques en groupes homogènes garantit **la plus grande équité entre les sociétaires**.
- 3** Gérer avec efficacité dans le cadre **d'une vision à long terme**, pour obtenir le niveau de rentabilité qui permet de garantir leur solvabilité et la sécurité de leurs sociétaires.
- 4** Assurer leur indépendance et financer les actions de développement souhaitées par l'ensemble des sociétaires **grâce à la maîtrise de leurs fonds propres**.
- 5** Garantir à chacun de leurs sociétaires, qu'elles s'adressent à eux directement ou par intermédiaire, **la meilleure sécurité au meilleur coût**, en raison d'une absence de conflit entre rémunération du capital et performance des produits, le consommateur/sociétaire étant lui-même au centre de la gouvernance.
- 6** **Développer et promouvoir des valeurs de compétence professionnelle, de loyauté, de sincérité et de respect** tant vis-à-vis de leurs sociétaires que parmi leurs collaborateurs et leurs partenaires, et appliquer des principes de management en conséquence.
- 7** Engager et promouvoir au niveau national, européen et international, une approche des débats sur les risques de société faisant une large part à l'humain et au long terme, cohérente avec leurs **objectifs de protection durable des personnes et des biens**.
- 8** Présenter et défendre le modèle mutualiste dont l'efficacité est reconnue dans une économie de marché, ainsi que sa pérennité, ses principes de fonctionnement dans les professions de l'assurance **comme un mode de fonctionnement totalement en phase avec les enjeux et les valeurs de la société et de l'économie contemporaine**.